

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, même si cela peut sembler à première vue une affaire de peu de conséquence dont un comité devrait pouvoir décider lui-même, il s'agit en fait, selon moi, d'une affaire qui revêt beaucoup d'importance pour le fonctionnement de la Chambre des communes dans son ensemble. Si la Chambre des communes doit accorder de plus en plus d'importance aux comités et ne plus restreindre ses travaux uniquement à ce qu'elle accomplit dans cette enceinte, il faut que la conduite des comités soit et paraisse équitable envers tous les députés.

Les comités n'appartiennent pas au parti qui, temporairement, constitue la majorité à la Chambre, pas plus d'ailleurs que la Chambre elle-même n'appartient au parti qui y compte, pour un temps, le plus grand nombre de députés. Même lorsque les élections donnent à un parti une majorité substantielle, elles ne créent pas pour autant un État à parti unique. Tous les députés ont un rôle à jouer à la Chambre et, partant, au sein des comités de la Chambre, et notre régime parlementaire attribue un rôle spécial aux députés qui constituent les partis d'opposition, surtout ceux du parti qui figure au second rang pour le nombre de députés et qui constitue l'opposition officielle. Toute tentative visant à affaiblir, à travestir ou à détruire cette notion traditionnelle viserait en dernière analyse à affaiblir, à travestir ou à détruire la notion même de régime parlementaire.

Au cours des années, j'ai fait partie de maints comités; or, je m'en souviens, c'était l'habitude traditionnelle et acceptée, à l'époque où les conservateurs formaient l'opposition officielle, que leur porte-parole était toujours le premier à donner son avis, suivi presque immédiatement, lorsqu'il était présent, du porte-parole du Nouveau parti démocratique. Jamais il n'a été question à l'époque où le parti libéral constituait la majorité au sein des comités que les représentants du parti conservateur ou du Nouveau parti démocratique ne puissent prendre la parole qu'une fois que tous les libéraux désireux de donner leur avis l'auraient fait. Cela ne s'est jamais produit. Cela n'a même jamais été proposé. Personne ne m'a encore expliqué pourquoi cette formule serait soudainement devenue mauvaise simplement parce que les conservateurs forment maintenant le gouvernement. Si cette formule était bonne à l'époque où les conservateurs constituaient l'opposition officielle, elle l'est encore aujourd'hui.

Monsieur le Président, je termine en signalant que nous avons adopté un nouveau Règlement, mais que ce Règlement n'est qu'à l'essai. Il ne s'applique que jusqu'à la fin de l'année en cours, à moins que la Chambre n'en décide autrement. Je préviens les ministériels que s'ils tiennent à maintenir le Règlement, ils font mieux de faire la preuve dès maintenant qu'ils n'entendent pas diriger le Parlement comme si le Canada était un État à parti unique. Ils font mieux de faire la preuve qu'ils sont prêts à se comporter à la Chambre avec justice et d'une façon qui reconnaisse le rôle traditionnel des députés de l'opposition, sans quoi, je le dis dès maintenant, ils auront bien du mal à faire reconduire le Règlement actuel. J'ai fait consigner cette mise en garde et j'espère que les conservateurs en tiendront compte.

M. Alan Redway (York-Est): Comme vous le savez, monsieur le Président, je ne suis député à la Chambre que depuis

Privilège—M. Rodriguez

deux ans. Mais durant ce temps j'ai été membre ordinaire et à plein temps et membre à temps partiel d'un certain nombre de comités de la Chambre, qu'il s'agisse de comités permanents, législatifs ou autres. S'il est une chose qui me frappe particulièrement quand je fais la comparaison avec des comités où j'ai déjà siégé ailleurs pour traiter des affaires gouvernementales et du gouvernement du pays, c'est que les séances des comités permanents et autres de la présente législature semblent avoir pour tradition de ne pas commencer à l'heure. Pour une raison ou pour une autre, d'aucuns estiment qu'il est de leur droit de ne pas arriver à l'heure, et que la tradition veut que les séances des comités ne commencent pas à l'heure. Il s'ensuit donc que moi et d'autres députés avons souvent dû attendre une demi-heure ou trois quarts d'heure, parfois même une heure avant d'ouvrir la séance d'un comité parce que certains membres n'étaient pas encore arrivés afin que la séance puisse commencer.

Cet après-midi, d'aucuns prétendent qu'on viole une tradition de la Chambre relativement à qui doit parler ou poser des questions en premier, en dernier et toujours, mais selon moi, il y a une façon fort simple de régler la question. Si tous les députés de ce comité prenaient très au sérieux leurs responsabilités et décidaient de se rendre à la réunion à l'heure, la question du respect de cette tradition, qui remonte à fort loin, ne se poserait pas.

Je voudrais souscrire à la déclaration du député de Windsor-Ouest (M. Gray), le leader parlementaire de l'opposition, selon lequel, aux réunions des comités, on doit procéder de façon juste ou d'une façon qui semble juste. Selon moi, si tous les députés, et notamment ceux des deux partis d'opposition, se rendaient aux réunions à l'heure, on ne soulèverait aucune question quant à l'équité de la répartition des questions, que ce soit au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration ou à tout autre comité. J'exhorte donc tous les députés à arriver aux réunions des comités à l'heure.

Je sais que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qui a présidé le comité dont nous parlons cet après-midi serait heureux de laisser le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) poser des questions après le représentant du parti libéral, pourvu qu'ils aient tous deux été là à l'heure prescrite.

M. Rodriguez: J'étais là.

• (1530)

M. le Président: La présidence souhaite qu'on ne s'attarde pas trop sur cette question même si elle est importante, comme les députés l'ont entendu. Je donnerai la parole à un autre député. Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) souhaite intervenir.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je ne répéterai pas les arguments qui ont été déjà présentés. Je suis parfaitement d'accord avec ce qu'a dit mon collègue de Nickel Belt, à savoir qu'il faudrait reconnaître les partis aux comités. Ce sont les observations du député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) qui m'ont incité à intervenir. Bien qu'il ne l'ait pas dit expressément, il a bien failli exprimer tout haut le souhait que l'on dote le régime parlementaire d'un système de comité de congrès. Je puis comprendre qu'il y aspire car j'y ai moi-même parfois songé. Je lui dis toutefois et très simplement que ça ne marchera pas. Tant que nous aurons